

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Avis concernant l'extinction de l'agence d'émigration BANQUE SAUTIER & C^{ie}, à Lucerne.

Le 17 juin 1931, la patente délivrée le 13 décembre 1928 au D^r *Alfred Sautier*, à Lucerne, en qualité de représentant de l'agence d'émigration BANQUE SAUTIER & C^{ie} a été annulée, et en même temps cette agence a cessé d'exister.

Les demandes d'indemnité que les autorités ou les émigrants et passagers, ou les ayants cause de ceux-ci, ont à faire valoir sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration contre l'agence « Banque Sautier & C^{ie} », à Lucerne, doivent être adressées à l'office soussigné avant le 17 juin 1932. [2.]

Berne, le 17 juin 1931.

Office fédéral de l'émigration.

Remboursement de capital au 31 décembre 1931.

VII^e emprunt fédéral de mobilisation, à 4½ pour cent, de 1917, de 100,000,000 francs.

Suivant l'article 3 des conditions du VII^e emprunt fédéral de mobilisation de 1917, le Conseil fédéral s'est réservé le droit de dénoncer tout ou partie de cet emprunt au remboursement, en tout temps, moyennant un avertissement préalable de six mois.

Le Conseil fédéral, faisant usage de ce droit, dénonce les obligations du VII^e emprunt fédéral de mobilisation 4½ pour cent de 1917 au remboursement au 31 décembre 1931.

L'émission d'un emprunt de conversion est envisagée pour l'automne 1931.

Les obligations dénoncées ci-dessus au remboursement cesseront de porter intérêt dès le 31 décembre 1931.

Berne, le 20 juin 1931.

Département fédéral des finances:

Musy.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1931
Date	
Data	
Seite	1060-1060
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 317

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.